



droit de garde pour le père

Par **manuseb**, le **03/03/2012** à **10:52**

Bonjour tout le monde,

je vous expose mon problème:

Je suis séparé depuis un ans j ai un enfant de 2 ans, la mère a la résidence principale et moi DVH un week end sur deux et la moitié des vacances.

Depuis notre séparation mon ex a tout fais pour m en péché de voir ma fille elle me la privé pendant 4 moi j'ai fais une procédure en référé j ai demandé la garde de l'enfant et un DVH pour la mère et elle a demandé La garde et un DVH un samedi sur deux avec un médiateur de 14h a 16h le juge a demandé une expertise et va nous convoqué a nouveau.(elle n a pas payé l'expertise).

Depuis que j ai mon document de justice elle porte plainte contre moi pour (agression physique, menace de mort, dégradation du véhicule etc).toute les plainte a était classé sans suite comme tout était faut mes a ne pas oublié quel fais sa pour me privé de ma fille pour annoncé au juge que je suis dangereux etc.Comme elle a fais la premier fois mais qui n'a pas fonctionné.

Elle s en prend a ma fille pour m'atteindre je récupère ma fille comme un paquet sans aucune discussions sans doudou sans carnet de santé.J'étais même obligé d acheter un doudou identique pour elle car sa m'embêter de la voir souffrir quand c'est l heur de dormir.

A chaque foi que je vais récupéré ma fille je prend un témoin car elle s amuse a porté plainte pour un rien.

Depuis le mois de septembre je récupéré ma fille malade sans aucun traitement donc a chaque fois je l'emmène voir un médecin et j'ai découvert quel avait des verrue a ces parti intime (j'ai était voir un dermato) je ne sais pas comment elle est a attrapé j'ai aussi découvert quel a une maladie héréditaire qui s appel bêta thalassémie pas trop grave mais elle doit prendre un traitement de 3 mois (c est des vitamine et du fer pour l aider a mieux combattre les maladie et pour quel soit moins essoufflé) et la mère refuse de lui donnée et me dit quel a était voir son médecin et que c est pas obligé.

Je fais appel a mon avocat courrier officiel etc. et j'ai redemandé un procédure en référé qui sera courant avril donc je voudrais savoir mes chance d'avoir la garde de ma fille et mon bute c'est de l'avoir prêt de moi pour pouvoir mieux la suivre niveau étude et médicale et si vous avez des conseil pour moi.

Je ne peu pas la soigné avec un DVH 1 week end/2 et la moitié des vacances scolaire.

JE vous remercie d avances et désolé pour la lecture.